

REPUBLIQUE FRANCAISE

METROPOLE DU GRAND PARIS

**SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
DU MARDI 1^{er} DECEMBRE 2020**

**CM2020/12/01/42-23 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA METROPOLE DU GRAND
PARIS AU SYNDICAT MIXTE EPTB SEINE GRANDS LACS**

DATE DE LA CONVOCATION : 25 novembre 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208

PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Geoffroy BOULARD

LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5219-1,

Vu le code de l'environnement, notamment l'article 213-12,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

Vu la loi n° 2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations,

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

Vu la délibération CM2017/12/08/13 du conseil de la métropole du 8 décembre 2017 relative à la compétence GEMAPI de la métropole du Grand Paris,

Vu la délibération du 12 novembre 2020 de l'EPTB Seine Grands Lacs approuvant les nouveaux statuts du syndicat,

Vu la délibération du 1^{er} décembre 2020 du conseil de la Métropole du Grand Paris approuvant les statuts de l'EPTB Seine Grands Lacs,

Vu les statuts approuvés par l'EPTB le 12 novembre 2020 ci-annexés,

Vu les résultats du scrutin,

Considérant la compétence de la Métropole en matière de GeMAPI,

Considérant l'exposition du territoire métropolitain aux risques d'inondation et sa dépendance à la gestion des eaux sur le bassin versant amont, également en période d'étiage,

Considérant la mission historique de gestion des grands lacs réservoirs de l'EPTB Seine Grand Lacs,

Considérant l'intérêt de participer à l'animation des territoires au sein de l'EPTB afin de faire émerger des projets, concrétiser la solidarité amont/aval et urbain/rural face au risque inondation et apporter une cohérence des actions sur le bassin versant amont,

Considérant que la Métropole, en sa qualité de nouveau membre de l'EPTB détenteur de la compétence GeMApi, bénéficie conformément à l'article 8 des statuts, d'une représentativité établie à 9 sièges,

Considérant qu'en application de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales les nominations prennent effet immédiatement, sans qu'il y ait besoin de procéder au scrutin secret,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DESIGNE les délégués de la Métropole du Grand Paris au sein du comité syndical :

1. Patrick OLLIER
2. Sylvain BERRIOS
3. Philippe GOUJON
4. Valérie MONTANDON
5. François VAUGLIN
6. Christophe NAJDOVSKI
7. Vincent BEDU
8. Patrice LECLERC
9. Sylvain RAIFAUD

DIT que cette délibération sera notifiée aux conseillers et au syndicat Seine Grands Lacs.

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Le Président de la
métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison